

Congrès de la Fédération des Scop et des Scic de la communication

Paris 2026

Pouvoir à nous retourner

Par email à accueil@fdcom.coop

Ou par courrier à la Fédération des Scop de la communication

8 boulevard Poissonnière – 75009 PARIS

Je soussigné,

représentant la Scop ou la Scic :

adhérente à la Fédération des Scop de la communication, située 8 boulevard Poissonnière
75009 Paris

donne pouvoir à

représentant la Scop ou la Scic :

elle-même adhérente à la Fédération des Scop de la communication, pour me représenter
lors du Congrès qui se tiendra les 1er et 2 octobre 2026 à La Bellevilloise à Paris.

En conséquence, assister à la réunion du Congrès et celui qui aurait lieu ultérieurement si le
premier ne pouvait délibérer valablement, signer toutes les feuilles de présence, prendre part
à toutes les délibérations et tous votes sur les questions portées à l'ordre du jour, signer
toutes pièces et, généralement, faire tout ce que le mandataire jugera convenable.

Fait à, le.....

Signature du mandant (*Le mandant doit écrire la mention « Bon pour pouvoir »*)

Article 9 de nos statuts : « Chaque société adhérente à jour de ses obligations envers la Fédération a droit à un délégué par Scop jusqu'à quinze sociétaires, un délégué supplémentaire de seize à cinquante sociétaires, un délégué supplémentaire par tranche ou fraction de cinquante sociétaires au delà du cinquante et unième sans pouvoir dépasser le nombre de cinq délégués. Chaque délégué dispose d'une voix dans tous les votes. Au cas où un ou plusieurs délégués d'une Scop seraient dans l'impossibilité d'assister au Congrès, celle-ci pourrait confier ses mandats à un autre de ses délégués.